

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME**  
**COMMUNE DE MONTENDRE**  
**COMPTE-RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020**

Convocation du 3 décembre 2020 – Transmise le 3 décembre 2020 – Affichée le 3 décembre 2020

\* \* \* \* \*  
- - - - -

L'an deux mil vingt, le sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle Paul LALANDE, Salle des Fêtes de Vallet sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU.

**PRESENTS : MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., BRIAUD C., LATHIERE M., TUGAS M-N., BOULLE C., FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., BOURDELAUD J-P., PIEFORT D., MAIMBOURG S., CLOCHARD H., MORANDIERE A., MOUMNI E., LATHIERE-JOLY R., GRUEL M, OLIVIER F.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Gilles JOLIVET (Pouvoir à Monsieur Frank OLIVIER), Mme Sandra NICOLLE (Pouvoir à Madame Céline BRIAUD), Mme Sandrine PLAN (pouvoir à Madame Isabel FABIEN-BOURDELAUD), Mme PATRICIA PINSUTI (pouvoir à Madame Céline BRIAUD), Mme Fanny MARQUISEAU (pouvoir à Monsieur Emeric MOUMNI).**

Monsieur Aurélien MORANDIERE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION n° 017240DE071220201 : DM n°3 OUVERTURE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES :**

Suite aux paiements de la participation de la Commune aux travaux d'éclairage public réalisés par le SDEER, à savoir :

- travaux d'extension du bas du bourg de Vallet pour 1 073,46 €,
- travaux d'éclairage public ZAE Montendre (2<sup>ème</sup> tranche 11 candélabres) pour 8 235,53 €,
- complément d'éclairage public route de Blaye (1 lanterne sur poteau) pour 346,39 €,
- mise en place de prise guirlandes Route de Vallet pour 131,48 €

il convient de prévoir une ouverture de crédits supplémentaires en section d'investissement, pour régulariser les écritures d'ordre concernant ces travaux soit au compte 21534 (041) en dépenses pour la somme de 9 800,00 € et à l'article 13258 (041) en recettes pour la même somme.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

DECIDE :

- De voter l'ouverture de crédits supplémentaires comme ci-dessous détaillée :

Article et libellé	DEPENSES	RECETTES
- 21534 (041) – Réseaux d'électrification	+ 9 800,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 9 800,00 €</b>	
- 13258 (041) – Subvention autres groupements		+ 9 800,00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 9 800,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>+ 9 800,00 €</b>	<b>+ 9 800,00 €</b>

**DELIBERATION n° 017240DE071220202 : MODIFICATION DES TARIFS  
CANTINE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 :**

Les tarifs de restauration scolaire sont fixés librement par la Collectivité en charge de la restauration scolaire, il est donc proposé de réactualiser les tarifs cantine de Montendre, Chardes et Vallet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le tarif des cantines de Chardes et Vallet a été fixé par le SIVOS à 2,35 €.

Sur Montendre, il est proposé de ne pas augmenter le prix du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- fixe le tarif des cantines de Montendre, Chardes et Vallet comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>
Cantines de Montendre	2,40 €	2,40 €
Cantines de Chardes et Vallet	2,30 €	2,35 €
Cantine Adultes	3,25 €	3,30 €

**DELIBERATION n° 017240DE0712202023 : PROLONGATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :**

Par délibération n° 017240DE0406202024 en date du 4 juin 2020, au vu des conséquences potentielles de la pandémie de COVID 19 sur l'activité des services, notamment les obligations en matière d'entretien et de désinfection des locaux et espaces publics, le Conseil Municipal avait procédé, dans le cadre de l'article 3 § 1 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à l'ouverture de 4 postes adjoint technique territorial pour la période du 8 juin au 7 décembre 2020.

Les obligations de la collectivité demeurant inchangées, voire renforcées, du fait de la continuation de la crise, il est nécessaire de prolonger ces postes pour une période de 6 mois supplémentaires.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention	1	Monsieur Frank OLIVIER
Vote	Majorité	

- Autorise le recrutement, à compter du 8 décembre 2020, pour une durée de 6 mois :
  - De deux adjoints techniques territoriaux contractuel à temps non complet pour un temps de travail de 20/35<sup>e</sup>.
  - De deux adjoints techniques territoriaux contractuel à temps non complet pour un temps de travail de 26/35<sup>e</sup>
- Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 350 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 applicable aux adjoints techniques territoriaux ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**DELIBERATION n° 017240DE0712202024 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET :**

Dans le cadre de la nouvelle organisation du service de restauration scolaire, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un adjoint technique territorial à temps non complet (26/35<sup>e</sup>) afin de disposer d'un personnel en binôme de l'agent en charge de la remise en température des repas.

Le service disposera ainsi des effectifs nécessaires pour assurer ces missions de manière pérenne et assurer la continuité du service public en cas d'absence de l'agent affecté à cette mission.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention	1	Monsieur Frank OLIVIER
Vote	Majorité	

- Créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, un poste d'adjoint technique territoriaux territorial à temps non complet pour un temps de travail de 26/35<sup>e</sup>.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CAUSE DE CREANCES ETEINTES ET ADMISSION EN NON-VALEUR :**

La Trésorerie de Montlieu-La-Garde demande à la Collectivité d'admettre en non-valeur pour cause de créances éteintes, suite à la décision de la commission de surendettement de la Banque de France, prononçant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de trois personnes redevables de titres de cantine, avec effacement de leur dette envers la Collectivité pour la somme totale de : 1 045,75 € ainsi qu'une admission en non-valeur de 2 titres de 2015 et 2016 concernant la taxe publicitaire pour un montant de 37,50 €, seuil inférieur au seuil de poursuites.

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur pour cause de créances éteintes ces titres de cantine pour un montant de 1 045,75 € et admission en non-valeur pour 37,50 € soit un total de : 1 083,25 €

Sur proposition du Deuxième Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

**DECIDE :**

- d'accepter l'admission en non-valeur pour créances éteintes et admission en non-valeur les créances ci-dessus détaillées pour un montant total de 1 083,25 €,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6541 et 6542 du budget primitif 2020.

**DELIBERATION n° 017240DE040620206 :**

**ELECTION D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Lors de sa séance du 4 juin 2020, le Conseil municipal avait élu Monsieur François-Xavier CAILLET au poste de suppléant à la Commission d'Appel d'Offres.

A la suite de son décès, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau suppléant.

Le Maire propose la candidature de Monsieur Frank OLIVIER sur le poste de membre suppléant de la Commission.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire propose que MM. Emeric MOUMNI et Ludovic POUAJDE soient nommés assesseurs pour procéder au dépouillement à ses côtés. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le poste de membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres puis procède au dépouillement dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
OLIVIER Frank	23	Vingt-trois

Le Maire proclame Monsieur Frank OLIVIER élu membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

#### **DELIBERATION n° 017240DE040620207 :**

#### **ELECTION D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC :**

Lors de sa séance du 4 juin 2020, le Conseil municipal avait élu Monsieur François-Xavier CAILLET au poste de suppléant à la Commission de délégation de service public.

A la suite de son décès, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau suppléant.

Le Maire propose la candidature de Monsieur Frank OLIVIER sur le poste de membre suppléant de la Commission.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire propose que MM. Emeric MOUMNI et Ludovic POUJADE soient nommés assesseurs pour procéder au dépouillement à ses côtés. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le membre suppléant de la Commission de délégation de service public puis procède au dépouillement dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
--	---

Nombre de votants : 23  
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 23  
 Majorité absolue : 12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
OLIVIER Frank	23	Vingt-trois

Le Maire proclame Monsieur Frank OLIVIER élu membre suppléant de la Commission de délégation de service public.

**DELIBERATION n° 017240DE071220208 : CREATION D'UNE COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de créer une commission environnement et développement durable composée de 6 membres, conformément à l'article 7 du règlement intérieur ;
- Décide de modifier l'article 7 du règlement intérieur énumérant la liste de commission intra-municipales afin d'y ajouter la Commission Environnement et Développement Durable.

**DELIBERATION n° 017240DE071220209 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des membres de la Commission créée par sa précédente délibération.

Le Maire propose que cette élection ait lieu au scrutin de liste proportionnelle au plus fort reste afin d'assurer une représentation équilibrée au sein de cette commission. Le Maire explique que, par conséquent, en cas de pluralité de listes, le nombre de voix nécessaire pour obtenir 1 siège à la commission des ressources humaines sera de 3.83 (23 conseillers/6 postes). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Maire propose les candidatures d'une liste composée de MM. Michel LATHIERE, Stéphanie MAIMBOURG, Didier PIEFORT, Emeric MOUMNI, Aurélien MORANDIERE et Frank OLIVIER et demande aux conseillers municipaux si une autre liste souhaite se présenter. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire explique que, le principe du vote au scrutin public ayant été adopté par le Conseil Municipal, il sera procédé à l'élection à main levée et fait procéder au vote, dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants : 23  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 23

LISTE(S) Membres	Nombre de suffrages exprimés	
	En chiffres	En toutes lettres
Michal LATHIERE	23	Vingt-trois
Stéphanie MAIMBOURG		
Didier PIEFORT		
Emeric MOUMNI		
Aurélien MORANDIERE		
Frank OLIVIER		

Le Maire proclame qu'à l'unanimité, MM. Michel LATHIERE, Stéphanie MAIMBOURG, Didier PIEFORT, Emeric MOUMNI, Aurélien MORANDIERE et Frank OLIVIER sont élus membres de la Commission Environnement et Développement Durable.

**DELIBERATION n° 017240DE0712202010 :**

**ACQUISITION D'UN HANGAR ET DE SES ABORDS SUR LA PARCELLE AO  
113 RUE DU STADE :**

A la suite de la dissolution de l'association Entraide et Solidarité, association qui gérait des activités de banque alimentaire, de banque de meubles et de banque de vêtements pour les personnes en difficulté, la commune de Montendre a entamé une réflexion sur les structures d'aide sociale associatives de son territoire.

Trois associations ont depuis, avec le soutien de la collectivité, déployé ou renforcé leur présence :

- Les Restaurants du Cœur (aide alimentaire et soutien social)
- Le Secours Catholique (boutique de vêtements)
- L'association Aide et Partage (banque alimentaire).

Les deux premières sont hébergées dans la Maison de la Solidarité, 5 rue de Tivoli à Montendre, locaux appartenant à la Commune de Montendre, précédemment occupés par l'association Entraide et Solidarité.

L'association Aide et Partage est provisoirement hébergée dans des locaux mis gracieusement à disposition par un particulier, lesquels, certes, permettent d'accueillir les ayants-droits mais ne sont pas adaptés en termes d'accessibilité et de sécurité. En outre, ces locaux ne disposent pas d'emplacements de stationnement indépendants du domaine public routier et engendrent des risques les jours de distribution alimentaire.

C'est pourquoi la Commune étudie depuis plusieurs mois un projet d'accueil des activités de l'association Aide et Partage dans des locaux adaptés et aux normes dont elle serait propriétaire.

Or, les locaux dont elle dispose aujourd'hui et qui ne sont pas déjà affectés à une activité ne sont pas adaptés à un tel service.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une opportunité s'est présentée cet été : un bien immobilier, situé rue du Stade (parcelle cadastrée section AO 113), mis en vente, comprend un hangar aux dimensions adaptées à ce projet ainsi qu'un terrain déjà goudronné qui permettra d'assurer un stationnement des bénévoles et des ayants-droits dans l'emprise du site. Cette localisation, suffisamment proche du centre ville est idéale pour l'accès des ayants-droits.

Il expose que seule une partie de la parcelle AO n°113 d'une superficie d'environ 670 m<sup>2</sup> environ, est concernée ; le hangar mesure pour sa part 120 m<sup>2</sup> : ce bien constitue une opportunité pour la commune de réaliser le projet d'accueil de la banque alimentaire de manière satisfaisante, dans des délais brefs et moyennant des aménagements limités.

Après négociation avec le représentant de la succession, il a été convenu un prix de vente de 55 000 € du fait de l'opportunité de cette acquisition pour la Commune et des délais raccourcis qu'elle permettra pour la mise à disposition de locaux à l'association Aide et Partage.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'acquérir la partie supérieure de la parcelle cadastrée section AO 113 d'une superficie d'environ de 670 m<sup>2</sup> (qui sera précisée après la division parcellaire) comprenant un hangar d'environ 120 m<sup>2</sup>, au prix de 55 000 € auprès de la succession de M. Auguste Joselito Gougeon (office notarial en charge de la succession : SELARL office notarial de la Dronne, 34 rue Victor Hugo 17360 SAINT AIGULIN).
- Précise que les frais afférents à cette vente seront à la charge de la Commune de Montendre ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

#### **DELIBERATION n° 017240DE07122020211 : PROLONGATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION MAMUSE ET MEDUQUE :**

Par délibération n° 017240DE020320151, en date du 2 mars 2015, le Conseil municipal a attribué la gestion de l'établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE) de la Maison de la Petite Enfance à l'association Mamuse et Méduque par la voie d'un contrat de délégation de service public. Le contrat de délégation a été conclu pour une durée de 6 ans à compter du 16 mars 2015 et arrive à échéance le 15 mars 2021. Il apparaît cependant nécessaire de procéder à la prolongation du contrat en cours jusqu'au 31 décembre 2021.



Dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2018 – 2021, le financement de l'EAJE de Montendre est assuré selon trois sources de financement distinctes :

- La redevance perçue sur les usagers ;
- Une prestation directe de la CAF au gestionnaire de l'EAJE correspondant à un complément par heure de garde de l'enfant calculé sur la base du ticket modérateur de la CAF ;
- Une subvention d'équilibre de la Commune réévaluée chaque année sur la base d'une formule d'actualisation prévue au contrat.

La CAF verse ensuite une subvention à la Commune de Montendre appliquée à l'assiette de dépenses éligibles suivantes :

- Subvention d'équilibre versée au délégataire ;
- Charges supplétives supportées par la Commune (prestations liées à l'EAJE directement prises en charge par la Commune) décomposées comme suit :
  - Prestations dont le paiement est directement assuré par la Commune (exemple : entretien des installations de chauffage ou de traitement de l'air, entretien des espaces verts, contrôles périodiques, etc.) ;
  - Un loyer fictif calculé sur la base de l'amortissement annuel du bâtiment.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le financement de l'EAJE de Montendre est assuré selon quatre sources de financement distinctes :

- La redevance perçue sur les usagers ;
- Une prestation directe de la CAF au gestionnaire de l'EAJE correspondant à un complément par heure de garde de l'enfant calculé sur la base du ticket modérateur de la CAF ;
- Une subvention d'équilibre de la Commune réévaluée chaque année sur la base d'une formule d'actualisation prévue au contrat ;
- Une subvention directe de la CAF à l'EAJE.

Le changement se jouera au niveau des montants de participation respectifs de la Commune et de la CAF :

- La Commune continue à verser une subvention d'équilibre dans le cadre de la délégation mais ne bénéficiera plus de subvention de la CAF assise sur les charges financières et supplétives ;
- La CAF verse sa subvention selon les modalités suivantes : nombre de places d'accueil X montant forfaitaire par place.

Le Montant du forfait par place sera compris entre 2 100 et 3 100 € par place. Il sera arrêté en fonction de critères tels que le classement en zone de revitalisation rurale et le potentiel financier par habitant.

A ce jour, le forfait applicable à l'EAJE de Montendre n'est pas défini alors qu'il constitue un élément essentiel pour déterminer la contribution réelle de la Commune au fonctionnement de la structure.

Le nouveau mode de financement CAF risque d'avoir un impact important sur les modalités de prise en charge et le montant de la subvention d'équilibre versée par la Commune à l'exploitant de l'EAJE puisque la subvention pour CAF pourra varier de 42 000 à 62 000 €.

Le montant de la PSU étant fixe, ni la Commune, ni l'exploitant ne seront en mesure de compenser une éventuelle augmentation du reste à charge de la Commune par une augmentation des tarifs de l'EAJE.

Par ailleurs, le plafond de dépense subventionnable de l'EAJE sera apprécié sur les seules charges supportées directement par l'exploitant. Cela signifie qu'il pourrait s'avérer nécessaire, de manière à ce que la Commune continue à assumer un reste à charge similaire à celui existant subvention CAF déduite, de modifier la délégation à venir de manière très substantielle tant sur les modalités de financement du service par la Commune que de la répartition des charges entre l'exploitant et la collectivité.

En effet, une nouvelle délégation devrait reprendre les modalités de répartition des charges existantes (charges de fonctionnement supportées directement par le délégataire + charges supportées directement par la Commune).

Les modalités de financement CAF applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pourraient engendrer une nouvelle répartition de ces charges entre la Commune et le délégataire en cours de délégation afin d'optimiser la subvention CAF en transférant les prestations prises en charge par la Commune au délégataire de manière à accroître les dépenses subventionnables retenues dans le nouveau dispositif afin de maintenir un niveau de subvention correspondant a minima à 90 % du plafond de dépenses éligibles.

De la même manière, les modifications de financement CAF pourraient amener la Commune à modifier la nouvelle délégation en exigeant du délégataire le paiement d'un loyer pour accroître les charges supportées par lui et augmenter le montant de dépense subventionnables.

Il semble donc nécessaire, au vu des incertitudes liées à ces nouvelles modalités d'intervention CAF, de prolonger la délégation existante jusqu'au 31 décembre 2021 pour maintenir des règles de fonctionnement correspondant au mode de financement actuel et repartir sur une nouvelle délégation de service public basée sur les nouvelles règles applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de prolonger le contrat de délégation de service public pour la gestion de l'EAJE de Montendre conclu avec l'association Mamuse et Méduque jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Adopte l'avenant correspondant à cette décision de prolongation ;
- Autorise le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Monsieur Yves POUJADE quitte la séance du Conseil Municipal.

**DELIBERATION n° 017240DE0712202012 :**

**ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES FORESTIERES SUR CHARDES ET MONTENDRE :**

Dans le cadre de ses missions La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Nouvelle Aquitaine (SAFER) a procédé à un appel à candidature pour la cession de diverses parcelles en nature de landes ou de forêt sur les territoires de Charde et de Montendre.

Plusieurs de ces parcelles présentent un intérêt pour la Commune car elles sont soit enclavées entre ou attenantes à des parcelles communales, soit sont de dimensions importantes.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Principal (€)
LAFONT NORD	090B	429	50 a 60 ca	999,81 €
LE CHATEAU	090B	467	6 a 10 ca	48,21 €
PRISE DES BARBIERS	090B	566	1 ha 48 a 30 ca	2 930,26 €
L'ETANG	090B	595	7 a 48 ca	59,12 €
L'ETANG	090B	596	47 a 52 ca	375,58 €
NAUVES D'ARGENTON	090B	1648	9 a 56 ca	75,56 €
NAUVES D'ARGENTON	090B	1650	16 a 98 ca	134,20 €
NAUVES D'ARGENTON	090B	1654	3 a 63 ca	28,69 €
NAUVES D'ARGENTON	090B	1655	11 a 25 ca	88,92 €
LES CHARBONNIERES	AM	50	5 a 75 ca	34,08 €
			TOTAL	4 774,43 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de présenter sa candidature auprès de la SAFER Nouvelle Aquitaine pour l'acquisition des parcelles AM n° 50 et 090B n° 429, 467, 566, 595, 596, 1648, 1650, 1654 et 1655 ;
- Décide, en cas d'acceptation de sa candidature par la SAFER Nouvelle Aquitaine, de se porter acquéreuse de ces parcelles au prix de 4 774,43 € ;
- Précise que les frais afférents à cette vente seront à la charge de la Commune de Montendre ;

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

**DELIBERATION n° 017240DE0712202013 :**

**ACQUISITION DE DEUX PARCELLES FORESTIERES SUR VALLET :**

Par courrier en date du 8 octobre 2020, l'étude notariale de Montendre a fait savoir à la Commune que Madame Annie RENAUD envisageait de vendre deux parcelles forestières situées sur le territoire de la Commune associée de Vallet à un particulier.

Ces parcelles cadastrées section 456B n° 1043 et 1044 ont une superficie respective de 18 a 70 ca et 1 a 70 ca, sont vendues au prix de 200 € et sont attenantes aux parcelles 456B n° 1042 et 1045, propriétés de la Commune de Montendre.

A ce titre, aux termes des articles L 331-19 et suivants du Code Forestier, la Commune dispose d'un droit de préférence pour faire l'acquisition de ces parcelles.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'exercer son droit de préférence sur les parcelles cadastrées section 456B 1043 et 1044 et d'en faire l'acquisition au prix de 200 € ;
- Précise que les frais afférents à cette vente seront à la charge de la Commune de Montendre ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

**DELIBERATION n° 017240DE07122020214 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOOTBALL CLUB MONTENDRAIS :**

Par délibération n° 017240DE0406202020 en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a voté une subvention exceptionnelle de 2 140 € au Football Club Montendrais.

Cette subvention correspond au reste à charge du salaire de l'agent recruté par la FCM pour l'entretien du terrain et des locaux mis à disposition de l'association déduction faite des aides de l'Etat accordées au titre des contrats aidés.

Il s'avère que les montants d'aide de l'Etat ayant évolué à la baisse et certaines charges (mutuelle employeur par exemple) étant apparues, il est nécessaire de modifier la subvention accordée au FCM au titre de l'exercice 2020 et de porter son montant à 4 700 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'accorder au Football Club Montendrais une subvention exceptionnelle de 4 700 € en remplacement de la subvention de 2 140 € accordée par délibération du 4 juin 2020 ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

### **Affaires diverses :**

Monsieur le Maire donne compte-rendu de ses délégations pour la période du 30/09/2020 au 02/12/2020.

Madame GRUEL demande à Monsieur GIRAUDEAU ce qu'il est prévu pour l'organisation du repas des anciens 2021.

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas prévu, au regard du contexte sanitaire et réglementaire lié à la pandémie de COVID-19, de l'organiser au mois de janvier.

La Salle municipale de Montendre étant en travaux, Madame BRIAUD avait initialement travaillé pour l'organiser à la salle des fêtes de Coux.

A ce stade, il est envisagé de repousser ce repas à une date ultérieure, rien n'obligeant à ce que cette fête soit organisée au mois de janvier.

Si l'évolution de la situation sanitaire le permet, il devrait donc pouvoir être organisé plus tard dans l'année, cette fois-ci dans la Salle municipale de Montendre, le chantier devant être livré en février prochain.

Madame GRUEL demande si la Commune de Montendre a envisagé la mise en place d'une mutuelle dite « communale », comme cela a pu être fait dans d'autres communes.

Monsieur GIRAUDEAU explique que, sous la direction de Céline BRIAUD, une pré-étude avait été menée au début du précédent mandat pour envisager la constitution d'une mutuelle dite communale :

Ces mutuelles peuvent prendre deux formes :

- Soit être portées par des associations d'assurés ;
- Soit être portées par la collectivité, généralement par l'intermédiaire de son CCAS.

Madame BRIAUD précise qu'en l'occurrence, contact avait été pris avec le représentant d'une association d'assurés.

Monsieur GIRAUDEAU expose que, sur le principe, ces mutuelles communales présentent un intérêt de solidarité à l'échelle d'un territoire et doivent permettre aux bénéficiaires d'acquitter des primes moins élevées.

Néanmoins, il est difficile de réussir la passation d'un contrat groupe qui soit à la fois adapté aux besoins du plus grand nombre et aux situations particulières.

Ces dispositifs reposent sur la mutualisation des risques pour faire ressortir une prime moyenne moins importante.

Ce système, qui aurait pu sembler intéressant initialement, présente un vrai problème d'équilibre économique depuis 2016 et l'instauration de la mutuelle obligatoire d'entreprise.

En effet, la mise en place de cette mutuelle obligatoire d'entreprise a de facto fait quitter les travailleurs salariés, personnes les moins à risque du point de vue sanitaire, de la clientèle des mutuelles dites communales.

Ne peuvent donc plus y adhérer que des personnes à risque (personnes sans emploi, personnes âgées, travailleurs indépendants) qui ne permettent pas aux assureurs d'obtenir un équilibre économique global des contrats, les personnes peu malades ne cotisant pas aux côtés des personnes plus fragiles. Les primes acquittées par les bénéficiaires de ces mutuelles risquent donc de très fortement augmenter à court ou moyen terme.

Monsieur Ludovic POUJADE précise qu'en outre, la mise en place du 100 % santé rend caduc l'intérêt de ce système pour les personnes les plus démunies de ressources.

Madame GRUEL explique que, si le 100 % santé constitue une avancée, certains soins ne sont pas pris en compte qui pourraient l'être par le biais d'une mutuelle.

Monsieur GIRAUDEAU présente ensuite le résultat des deux études sollicitées lors du dernier Conseil.

Il avait tout d'abord été demandé d'envisager la mise en œuvre d'aplats rouges sur les avenues de Royan et de la République afin de souligner la présence des passages piétons.

La matérialisation d'un passage piéton de 6 bandes coûte 54 € HT, soit 64,80 € TTC. L'aplat de couleur rouge représente un coût de 100 € HT, soit 120,60 € TTC.

La mise en œuvre d'aplats rouge sur l'ensemble des passages piétons des deux avenues représenterait donc, hors matérialisation des bandes blanches, un investissement de 1 809 € TTC.

Il explique que cette opération fera certainement l'objet d'une programmation en 2021.

Il informe par ailleurs le conseil que les coûts de maintenance de la signalisation horizontale va croître dès l'an prochain car le Conseil Départemental a décidé de cesser d'en assurer l'entretien en agglomération, y compris pour les lignes de séparation centrale.

Monsieur OLIVIER estime que ce sont des dispositifs de ralentissement et non de signalisation qui devraient être mis en œuvre sur ces deux avenues.

Monsieur GIRAUDEAU répond que le Conseil Départemental s'y opposera, la RD 730 étant un itinéraire emprunté par les convois exceptionnels.

Ensuite, le Maire présente le résultat de l'étude de mise en place d'un miroir routier à l'intersection de la rue de la Petite Nove et de l'avenue de Onda pour que les véhicules débouchant de cette rue sur la RD 145 puisse avoir une meilleure visibilité sur les véhicules arrivant du sud.

L'acquisition du mat et du miroir représente un cout de 904,50 € TTC. Ce dispositif pourra être mis en œuvre dans le courant du premier trimestre 2021 par les services techniques municipaux.

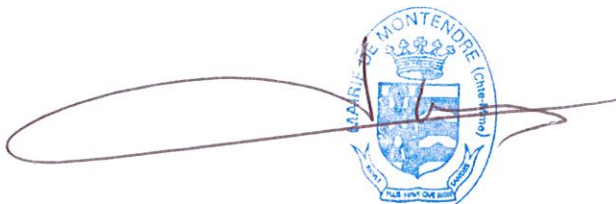
Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.

Le Secrétaire de séance,



Aurélien MORANDIERE

Le Maire,



Patrick GIRAUDEAU

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

période du 30/09/2020 au 02/12/2020 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

<b>Date</b>	<b>Entrepise</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant TTC</b>
01/10/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1er quinzaine septembre.	663,94
01/10/2020	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Produit d'entretien.	218,93
01/10/2020	COMPTOIR DE BRETAGNE	Ustensiles cuisine restaurant scolaire.	107,14
01/10/2020	PUM PLASTIQUES SAS	Matériel ateliers.	404,00
01/10/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel divers.	305,60
01/10/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneaux signalisation Vallet.	169,62
01/10/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneau signalisation charades.	37,60
01/10/2020	APAVE SUDEUROPE	Vérification installations électriques bassin ludique	363,49
01/10/2020	SUEZ RV OSIS OUEST	Hydrocurage réseau pluvial sur Montendre Charades et Vallet	4 675,00
01/10/2020	SASU ADHE PUB	Modification banerole don du sang du 26 sept.	72,00
01/10/2020	SA PRESSE EDITION SUD OUEST	Renouvellement abonnement mairie	357,00
05/10/2020	SOLURIS	eAcquisition d'un vidéo projecteur école élémentaire	1 356,00
06/10/2020	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées don du sang du 25/09/2020.	84,27
06/10/2020	EI STUDIO CLEAN EXPERT	Produits d'entretien.	292,32
06/10/2020	SARL SIMON-OLLIER	Petit matériel divers.	87,58
06/10/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit outillage ateliers.	73,94
06/10/2020	SOLURIS	Onduleur mairie.	92,40
06/10/2020	PHARMACIE DU CHATEAU	Pharmacie école maternelle.	50,00
06/10/2020	SICLI - CHUBB FRANCE	Vérification alarme MSAP.	33,84
06/10/2020	SICLI - CHUBB FRANCE	Vérification blocs sécurité MSAP.	122,22
06/10/2020	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Réparations sur divers matériels.	390,00
06/10/2020	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Impression papier en tête mairie.	354,00
06/10/2020	FABREGUE IMPRIMERIE	Fournitures imprimés administratifs.	399,74
06/10/2020	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Affiches journées du patrimoine Vallet du 19 sept	229,20



06/10/2020	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau baignade lac.	565,57
06/10/2020	COUTAUD MANUTENTION SAS	Acquisition echafaudage roulant ateliers.	3 730,80
06/10/2020	BOULE DOMINIQUE ECOLE DE CONDUITE	Acquisition remorque HUMBAUR CQ-154-RQ.	2 400,00
08/10/2020	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 2è quinzaine de septembre véhicules + gaz	335,04
08/10/2020	A2C SERVICES	Doubles ciés bâtiments.	433,20
08/10/2020	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Pièce pour auto laveuse gymnase.	323,58
08/10/2020	SARL SNM	Matériaux chantier jeunes lavoir.	868,13
08/10/2020	ETS J M BRUNEAU SA	Fournitures bureau.	106,78
08/10/2020	KALHYGE 4 - UNITE DE BLANQUEFORT	Location linge centre isolement COVID 19 village de vacances	300,00
08/10/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Location camion chardes.	276,00
08/10/2020	LAROCHE MOTOCULTURE	Réparation tronçonneuse ateliers.	43,00
08/10/2020	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Denrées vin d'honneur chantier jeunes du 11 septem	17,85
08/10/2020	SAS AQUA GESTION	Frais d'analyses eau baignade	77,90
14/10/2020	GETADE ENVIRONNEMENT	Fourniture de gel hydro-alcoolique.	358,70
14/10/2020	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien.	755,88
14/10/2020	BMSO - POINT P	Fournitures château et mairie de Charde.	1 291,85
14/10/2020	CACC	Petit outillage + chaussures de sécurité ateliers.	185,42
14/10/2020	CEDEO	Petit matériel bâtiments.	169,81
14/10/2020	SARL LANDREAU ET FILS	Matériaux chantier jeunes lavoir.	188,27
14/10/2020	SARL LANDREAU ET FILS	Fournitures mairie de Vallet.	169,56
14/10/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Piles ateliers.	73,84
14/10/2020	YESSS ELECTRIQUE	Matériel électrique école élémentaire et maison de la chasse	2 864,87
14/10/2020	PUM PLASTIQUES SAS	Fournitures de voirie.	533,56
14/10/2020	SARL BOUE FRERES	Chaussures de sécurité ateliers.	71,41
14/10/2020	MOREAU Bruno	Part restant à la charge de la commune destruction nids de frelons	102,80
14/10/2020	SAPIAN	Dégraissage hotte maison des bateleurs.	690,96
14/10/2020	AIR LIQUIDE SANTE FRANCE	Location bouteille oxygène biangade lac.	108,00
14/10/2020	DIAC LOCATION SA	Location batterie véhicule électrique du 01/10 au 31/10/2020	60,92
14/10/2020	RABOTIN SAS	Location conteneur château septembre.	95,76
14/10/2020	SAS BODET TIME ET SPORT	Contrat maintenance panneau gymnase du 01/10/2020 au 30/09/2021	369,67
14/10/2020	LA POSTE - PHIL@POSTE	Pages d'état civil 2021.	70,58
14/10/2020	BEWIDE	Droit d'usage de Webenchères sur vente piano gaz	60,12

20/10/2020	EI STUDIO CLEAN EXPERT	Produits d'entretien et désinfectant bâtiments.	1 072,44
20/10/2020	SAPIAN	Fourniture de 3 filtres hotte maison des bateleurs	396,72
20/10/2020	BUREAU ALPES CONTROLES	Diagnostic immobilier batiment 5 rue de la Garenne	360,00
20/10/2020	CLOCHARD Laurent - MACONNERIE GENERALE	Fourniture et pose d'une gouttière en zinc école de Vallet	717,12
20/10/2020	SARL FRADON ET FILS	Pose ventilation sanitaires école de Chardes.	506,20
20/10/2020	SARL BRICO-ONE	Entretien chaîne tronçonneuse chardes.	57,38
20/10/2020	ASSOCIATIO CA VA JAZZER	Concert journée du patrimoine à Vallet du 19 setpe	300,00
20/10/2020	ASSOCIATIO CA VA JAZZER	Prestation groupe NUMB la Touche Moderne journée du patrimoine Vallet	600,00
20/10/2020	ASSOCIATION EXPERIENZ	Prestation journée du patrimoine du septembre à Vallet	500,00
20/10/2020	ASSOCIATION LTSD	Prestation journée du patrimoine du 19 septembre à Vallet	400,00
20/10/2020	SARL JARDIFLOR	Gerbe deuil décès Mr BESSON ancien conseiller municipal	100,00
20/10/2020	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau lac.	970,74
22/10/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1ère quinzaine octobre.	666,88
22/10/2020	TESSIER Philippe	Pain restaurant scolaire septembre.	313,20
22/10/2020	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Fournitures d'entretien	126,78
22/10/2020	SARL GARAGE DAVID	Huile pour véhicule.	28,80
22/10/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures + location mini pelle et remorque voirie	265,30
22/10/2020	EDITIONS FERYANE	Livres à gros caractères bibliothèque.	278,92
22/10/2020	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école maternelle.	715,82
22/10/2020	SAVOIRSPLUS	Fournitures scolaires école élémentaire.	91,63
22/10/2020	SARL LEGER PERE ET FILS	Balayage voirie les 22 et 24 septembre.	1 632,00
22/10/2020	PLD AUTO SARL	Réparation sur véhicule Chardes Vallet.	230,69
22/10/2020	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	132,49
22/10/2020	AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST	Critérium jeune conducteur école élémentaire	3 180,00
22/10/2020	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Frais impression bulletin municipal n°2	1 969,00
22/10/2020	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau ruisseau et lac.	1 048,27
27/10/2020	VEDIF Collectivités	Vitrine double face mairie de Chardes.	1 215,60
27/10/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Complément d'éclairage public route de Blaye.	346,39
27/10/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Travaux neufs d'éclairage public ZAE 2è tranche 11 candélabres	8 235,53
28/10/2020	EI STUDIO CLEAN EXPERT	Produits d'entretien bâtiments.	537,36
28/10/2020	SARL SIMON-OLLIER	Cafetière isotherme.	59,99
28/10/2020	GETADE ENVIRONNEMENT	Engrais espaces verts.	637,26

28/10/2020	APAVE SUDEUROPE	Visite réglementaire échafaudage château.	756,00
28/10/2020	RESE	Contrôle et mesures des poteaux et bouches incendie	4 867,20
28/10/2020	TAPHANEL Céline	Location camion avec chauffeur.	588,00
28/10/2020	SARL BERGER	Démontage chêne mort au golf et parc de l'école maternelle	4 501,80
28/10/2020	TAPHANEL Céline	Aménagement plateforme terrain golf	1 512,00
03/11/2020	EI STUDIO CLEAN EXPERT	Produits d'hygiène COVID 19.	370,56
03/11/2020	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Produit nettoyage pour les mains.	218,93
03/11/2020	SA FABIEN MATERIAUX	Fongicide bâtiments + balai.	1 417,57
03/11/2020	SARL BRICO-ONE	Petit matériel pour débroussailluse Chardes.	31,10
03/11/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures diverses.	707,20
03/11/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures Vallet.	191,87
03/11/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit outillage Chardes.	82,31
03/11/2020	SAVOIRSPLUS	Fournitures scolaires école élémentaire.	137,99
03/11/2020	SAPIAN	Dératisation conteneurs poubelles sur Chardes.	489,60
03/11/2020	SELARL SARFATY et Associés	Honoraires affaire MONTENDRE/FRADON.	1 200,00
04/11/2020	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien.	617,28
04/11/2020	CACC	Crémone école élémentaire et Vêtements de travail	308,49
04/11/2020	CEDEO	Petit matériel.	120,68
04/11/2020	SARL BOUE FRERES	Fournitures ateliers et Vallet.	314,06
04/11/2020	SARL BOUE FRERES	Petit matériel Chardes.	150,15
04/11/2020	SARL JARDIFLOR	Matériaux et plantes fleurissement hiver Vallet.	185,05
04/11/2020	SARL SNM	Petit matériel chantier jeunes lavoir.	150,06
04/11/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures chardes.	57,64
04/11/2020	SAVOIRSPLUS	Fournitures scolaires école élémentaire.	186,89
04/11/2020	SARL JARDIFLOR	Chrysanthèmes Chardes.	17,80
04/11/2020	KALHYGE 4 - UNITE DE BLANQUEFORT	Location linge centre d'isolement COVID 19 Village	300,00
04/11/2020	RABOTIN SAS	Location conteneur château octobre.	98,95
04/11/2020	SARL TARDY	Réparation clôture suite vandalisme à la gare.	1 404,00
04/11/2020	SUEZ RV OSIS OUEST	Hydrocourage réseau pluvial.	935,00
04/11/2020	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation véhicule Kangoo.	127,41
04/11/2020	LAROCHE MOTOCULTURE	Réparations taille haie et tronçonneuse espaces verts	428,02
04/11/2020	SARL JARDIFLOR	Gerbe deuil décès GIRARD Janvier ancien conseiller	100,00
16/11/2020	DECATHLON PRO	Fournitures scolaires école élémentaire.	534,70

17/11/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Dernières personnes contact COVID 19 + masques enfants	957,66
17/11/2020	EI STUDIO CLEAN EXPERT		Produits d'entretien.	151,15
17/11/2020	A2C SERVICES		Doubles clés et porte clés.	68,00
17/11/2020	BMSO - POINT P		Petites fournitures château et voirie.	105,40
17/11/2020	JARDINERIES MONPLAISIR SAS		Sécateurs et chrysanthème fleurissement.	285,42
17/11/2020	WESCO SA		Chaises empilables école maternelle Vallet.	206,70
17/11/2020	MORTUREUX Yolande		Livres bibliothèque.	1 017,68
17/11/2020	JARDINERIES MONPLAISIR SAS		Fleurs fleurissement hiver chardes.	30,34
17/11/2020	MOREAU Bruno		Part restant à la charge de la Commune Destructionnids de frelons	282,00
17/11/2020	LOC@BUSSAC		Location mini pelle et remorque voirie.	564,96
17/11/2020	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES		Reprise branchement électrique cantine école élémentaire	509,72
17/11/2020	SARL LEGER PERE ET FILS		Blayage voirie.	816,00
17/11/2020	PLD AUTO SARL		Réparation véhicule IVECO.	407,05
18/11/2020	Entreprise BRET Florent		Location échafaudage tour château du 01/09/2020 au 31/10/2020	7 056,00
19/11/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant véhicules 2ème quinzaine octobre.	422,50
19/11/2020	EI STUDIO CLEAN EXPERT		Produits d'hygiène et désinfectant.	1 453,44
19/11/2020	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST		Produits d'entretien.	253,56
19/11/2020	SARL BRICO-ONE		Petit matériel pour tronçonneuse Charde et Vallet	160,40
19/11/2020	YESSS ELECTRIQUE		Petit matériel électrique gendarmerie et tennis.	363,42
19/11/2020	PUM PLASTIQUES SAS		Grille concave voirie.	234,09
19/11/2020	SAS BURO PRO		Fournitures scolaires école maternelle.	464,29
23/11/2020	TESSIER Philippe		Pain restaurant scolaire Octobre.	185,60
23/11/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Petit matériel.	60,10
23/11/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Fournitures chardes.	84,00
23/11/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Fournitures Vallet.	6,50
23/11/2020	SAS BURO PRO		Fournitures scolaires école élémentaire.	773,16
23/11/2020	HB NET - Hugo BORDET		Nettoyage et désinfection chalet 18 village vacances	288,00
23/11/2020	MOREAU Bruno		Part restant à charge commune destruction nids de frelons	279,40
23/11/2020	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES		Frais carte grise remorque.	98,76
24/11/2020	CD21		Etude de faisabilité honoraires mission maîtrise d'œuvre bassin ludique	10 944,00
24/11/2020	SARL ABCTOPO		Relevé topographique travaux réfection parvis de l'église	2 220,00
25/11/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Mission assistance à maîtrise d'ouvrage - digue lac	3 000,00

25/11/2020	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1ère quinzaine novembre.	802,62
25/11/2020	GETADE ENVIRONNEMENT	Gel hydroalcoolique COVID 19.	358,70
25/11/2020	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Produit d'entretien.	265,15
25/11/2020	LAROCHE MOTOCULTURE	Achat caque arboricole espaces verts.	280,00
25/11/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit outillage vallet.	28,85
25/11/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Peinture bois ateliers.	39,95
25/11/2020	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Acquisition numéros de rue Montendre.	288,49
25/11/2020	SARL SIMON-OLLIER	Papier format A4 et A3 Mairie et écoles.	631,70
25/11/2020	MOREAU Bruno	Part restant à la charge de la Commune destruction nids de frelons	106,40
25/11/2020	SARL ALBERT	Remplacement chaudière gaz logement 22 rue des Genêts	3 773,48
25/11/2020	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation sur Kangoo police municipale.	437,90
25/11/2020	RAYMOND Marc	Frais d'expertise affaire CASANOVA/COMMUNE.	863,62
25/11/2020	SELARL ACTIO	Constat huissier affichage PC Gendarmerie.	340,40
01/12/2020	BAUDOUIN Laurent - BIMS	Achat disque ordi communication.	132,00
01/12/2020	M.M.S.17 - DELHOUME Bastien	Fourniture grille camion plateau Charde.	1 550,00
01/12/2020	M.M.S.17 - DELHOUME Bastien	Fourniture de bordures métalliques monument aux morts charde	1 045,20
01/12/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures et location nacelle ateliers.	439,10
01/12/2020	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures Vallet.	11,65
01/12/2020	TOSHIBA REGION SUD OUEST	Recharge copieur E-Studio 3505AC Mairie.	103,20
01/12/2020	L'ECHOPPE SARL	Chaussures CUI restaurant scolaire.	240,00
01/12/2020	EDITIONS VOIR DE PRES	Livres bibliothèque.	160,16
01/12/2020	SAS A VUE D'OEIL	Livres bibliothèque.	222,95
01/12/2020	L'ATHANOR	Fournitures scolaires école maternelle.	195,00
01/12/2020	PAPETERIES PICHON	Fournitures scolaires école maternelle.	56,20
01/12/2020	DEMATIS	Abonnement E-stockage pour marchés publics.	540,00
01/12/2020	M.M.S.17 - DELHOUME Bastien	Fourniture et pose doublis zinc mairie de Charde.	656,00
01/12/2020	BEWIDE	Droit d'usage de "Webenchères" % sur montant des ventes	76,20

**Réaménagement et mise en conformité de la salle des fêtes :**

Avenant n° 1 lot n° 12 Electricité : SAS MAROC

Montant de l'avenant : 1 497,90 € HT - montant du marché après avenant : 83 829,90 € HT

Avenant n° 1 lot n° 7 Plâtrerie : SARL CORBELLON

Montant de l'avenant : 5 465,40 € HT - montant du marché après avenant : 83 588,83 € HT

Avenant n° 1 lot n° 10 Revêtement de sol : SARL BUGEAU

Montant de l'avenant : 3 629,09 € HT - montant du marché après avenant : 37 966,03 € HT

Avenant n° 1 lot n° 11 Peintures : SAS MARRAUD

Montant de l'avenant : 920,32 € HT - montant du marché après avenant : 22 882,86 € HT

Avenant n° 1 lot n° 1 VRD : SAS SOTEC

Montant de l'avenant : 1 266,90 € HT - montant du marché après avenant : 56 678,02 € HT

item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Propriétaire	Mandataire	Nature et adresse du bien	Sion et n°	Surf parcelle	Prix	Date	Bénéficiaire	Renonc.	Date départ
29/09/2020	M. Pierre LUTARD	Me Pascale ROQUES-ANDRE 19 place de la Mairie 17520 ARCHIAC	Terres Agricoles Chez Chauveau - Vallet	456 A n°31-32-495-497-498-499-500-887-889-892 et 501	3 HA 19 A 19 CA	14 363,55 €	30/09/2020	M. Jean Pierre CHAPELAIN	X	01/10/2020
09/10/2020	Mme Régine PERODEAU	Me Stéphanie JUGE 154 Avenue du Général de Gaulle 16800 SOYAUX	maison 32 rue du Printemps	AB n°148	7 A 95 CA	100 000,00 €	12/10/2020	Mme Carole PLOUVIN	X	15/10/2020
12/10/2020	Mme Corinne GAY	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	maison 2 impasse du Printemps	AB n°84	5 A 75 CA	90 000,00 €	12/10/2020	M. Mathieu PITON	X	15/10/2020
14/10/2020	MM Danièle SAY et Anne-Lise JOGUET	Me Isabelle KLOPP BAUDRY 14 rue de Saint Bonnet 17150 MIRAMBEAU	maison 9 rue André Meslin	AO n°17	2 A 9 CA	80 000,00 €	14/10/2020	M. et Mme Yann LERENARD	X	14/10/2020
07/10/2020	M. Christophe LE COSTOEC	Me Jean-Raynald ENAULT 20 rue Camille Goillot 33706 MERIGNAC CEDEX	Maison 3 chemin des Nauves - Chardes	090 B n°1512-1514-1517	24 A 53 CA	168 500,00 €	12/10/2020	M. et Mme Jean FURET	X	19/10/2020

12/10/2020	Mme ANNIE FRADON	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Terre agricole MARSAC Vallet	456 B n°1315 - 1318 - 1409	1 A 24 CA	550,00 €	19/10/2020	M. Emmanuel FORESTIER	X	20/10/2020
15/10/2020	M. Jean RAGOT	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison 7 Rte de Jussas	AP n° 91-110	23 A 30 CA	110 000,00 €	19/10/2020	M. Brice LAFABRIE	X	20/10/2020
15/10/2020	Mme Corinne GAY	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	maison 2 impasse du Printemps	AB n°84	5 A 75 CA	90 000,00 €	19/10/2020	M. Mathieu PITON	X	20/10/2020
19/10/2020	M. Gérard ROLLAND	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Terrain constructible Le Camp du Pont	BA n°106 et 107	24 A 88 CA	35 000,00 €	20/10/2020	M. Christophe MARTINI	X	21/10/2020
20/10/2020	M. et Mme Stéphane et Héléne PADILLA	Me Philippe JEAN 14 BD du Général Leclerc 33311 ARCACHON	Maison 6070 rue de la Minoterie	AC n°27-28-58-310	43 A 96 CA	490 000,00 €	20/10/2020	Indivision GAUTHIER	X	22/10/2020
22/10/2020	M. Christophe PESEUX	Me Laurent CHOLET 71 Av de la République 17150 MIRAMBEAU	Maison Petite Rue de la Nove	AY n°132-133-136	7 A 62 CA	137 500,00 €	04/11/2020	M. et Mme Bernard GUILLOT	X	06/11/2020
23/10/2020	M. Gilbert ROY et Mme Nicole BONNEAUD	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison 21 Av de la République	AC n°38	6 A 41 CA	60 000,00 €	04/11/2020	M. et Mme Frédéric LAVAUD	X	06/11/2020
30/10/2020	Mme Renée ANDRE	Me Arnaud VIOSSANGE 216B rue Nationale BP 108 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC	Maison 13 Rue du Nord	AH n°39	57 CA	50 400,00 €	04/11/2020	M. et Mme Jérémy NEGRIER	X	06/11/2020



09/11/2020	Cts JANOWSKI	Me Caroline SANTOS-MAUVEZIN 2 rue du Château d'Eau 33920 SAINT-SAVIN	Maison 12 Rte de Vallet	AP n°81	9 A 75 CA	160 000,00 €	12/11/2020	M. et Mme Daniel MAURCOT	X	17/11/2020
12/11/2020	Mme Renée GIRARD	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Terrain La Bijouterie	AH n°133 et 138	18 A 42 CA	39 000,00 €	12/11/2020	M. et Mme Jérôme VERON	X	17/11/2020
19/11/2020	M. Pascal HARLAY	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison 9 Impasse des Bruyères	AN n°122	21 A 19 CA	170 000,00 €	24/11/2020	M. et Mme Bernard SAMARDIA	X	24/11/2020
19/11/2020	M. Yanick GAY	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Terrain Fontelle	090 B n°115, 120 et 121	37 A 80 CA	26 700,00 €	25/11/2020	M. et Mme Richard PINAUD	X	30/11/2020

Item : demander à tout organisme financeur l'attribution de de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par fonds sollicité par projet :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FONDATION CNP ASSURANCES : installation de 4 défibrillateurs automatiques externes en extérieur ;

Montant prévisionnel : 8 918,46 € HT

Demande d'une subvention de 4 459,23 € (50 % du montant de l'opération) auprès de la fondation CNP assurances pour l'acquisition de 4 défibrillateurs automatiques externes accessibles au public 24h/24 et 7J/7 (parking centre culturel, stade de la Taulette, centre-bourg Charde, centre-bourg Vallet) selon le plan de financement suivant :

Organisme	Taux	Montant
Conseil Départemental de Charente Maritime	50 %	4 459,23 €
Commune de Montendre	50 %	4 459,23 €
	TOTAL	8 918,46 €

Item : procéder, dans la limite d'un montant de 600 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre des décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires :

- De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<b>Ligne du Prêt : GPI AmbRE</b>
<b>Montant : 300 000 euros</b>
<b>Durée de la phase de préfinancement : 3 mois</b>
<b>Durée d'amortissement : 20 ans</b>
<b>Périodicité des échéances : Trimestrielle</b>
<b>Taux d'intérêt annuel fixe : 0,55 %</b>
<b>Amortissement : Prioritaire (échéances constantes)</b>
<b>Typologie Gissler : 1A</b>
<b>Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.</b>